

du nord de la Saskatchewan. Il allait mourir de façon tragique, exécuté par suite de sa participation à une nouvelle rébellion des Métis. Son esprit hante encore et toujours le Canada.

Une réalisation partielle du programme

D'autres questions d'actualité furent passées sous silence ou à peine abordées pendant de la session de 1874. En effet, les libéraux avaient fait campagne sur la promesse d'un tribunal d'appel, une cour suprême, pour la nouvelle Puissance, mais le gouvernement négligea sa promesse pendant sa première année au pouvoir, par ailleurs fort chargée. La loi portant création de la cour suprême fut seulement présentée pendant la session de 1875 et c'est Edward Blake, nouveau ministre de la Justice, qui fut chargé, en vain, d'essayer de convaincre les autorités britanniques que les jugements de la nouvelle cour ne devraient plus faire l'objet d'un appel en Angleterre. Ce n'est qu'en 1949 que furent abolis les recours en appel au Comité judiciaire du Conseil privé.

La délicate question des écoles du Nouveau-Brunswick (à savoir si les catholiques de la province possédaient des droits juridiques à des écoles distinctes en 1867) ne fut pas soulevée lors de la session de 1874 malgré tous les efforts acharnés de John Costigan de Victoria, au Nouveau-Brunswick. La question fut plutôt traitée devant les tribunaux. En juillet, après la fin de la session, le comité judiciaire du Conseil privé rejeta l'appel contre la décision d'un tribunal du Nouveau-Brunswick présenté par la minorité catholique. Pendant la session de 1875, M. Costigan essaya d'obtenir une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaissant la position des catholiques, mais ses efforts furent vains et l'affaire resta lettre morte. Le gouvernement libéral, aussi bien que l'opposition conservatrice, poussa un soupir de soulagement.

Le mouvement de tempérance se trouvait aussi au programme de la session de 1874. Des groupes demandaient la promulgation d'une loi fédérale restreignant ou interdisant les boissons alcooliques. Ce n'est qu'en 1878 que les libéraux de Mackenzie ont finalement adopté la *Loi canadienne sur la tempérance* (généralement nommé Loi Scott) soumettant la prohibition de spiritueux dans les municipalités au scrutin populaire. Cette loi permit de régler une question avec laquelle s'étaient trouvés aux prises tous les gouvernements depuis la Confédération.

L'actualité étrangère occupa à peine les parlementaires de la session de 1874. La question de l'heure était de savoir si le géant libéral de la politique, George Brown, envoyé par M. Mackenzie à Washington pour renouveler le Traité de réciprocité, allait réussir dans sa mission. Aux questions posées sur les progrès des négociations de M. Brown pendant la session, M. Mackenzie choisit de répondre de façon évasive. Finalement, le 18 juin, un projet de traité fut envoyé au Sénat américain mais sans la caution du gouvernement Grant. Il fut confié au Comité des affaires étrangères du Sénat, qui en reporta l'étude à l'année suivante et qui ne présenta jamais de rapport au Sénat proprement dit. L'heure ne portait pas au libre-échange avec les États-Unis, pourtant préconisé par les libéraux. M. Macdonald et les conservateurs enfourchèrent plutôt comme cheval de bataille la question du protectionnisme. Bien leur en prit, car la Politique nationale, destinée à protéger les manufacturiers canadiens contre la concurrence américaine, contribua à reporter le parti au pouvoir en 1878.